



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTIONS MUNICIPALES COMPLÉMENTAIRES DES COMMUNES DE BAJUS ET DE SAINT-FLORIS (ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE)

Arras, le 27 avril 2023

Par arrêté du 26 avril 2023, les électeurs des communes de Bajus et de Saint-Floris sont convoqués **le dimanche 11 juin 2023 et en cas de second tour le dimanche 18 juin 2023**, en vue de compléter les conseils municipaux de Bajus (2 sièges à pourvoir) et de Saint-Floris (3 sièges à pourvoir).

Les déclarations de candidature seront reçues à la sous-préfecture de Béthune (181 rue Gambetta, 62 400 Béthune) :

Pour le 1^{er} tour de scrutin : du lundi 22 mai 2023 au mercredi 24 mai 2023 inclus de 9h à 12h puis de 13h30 à 16h30, ainsi que le jeudi 25 mai 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h. Les candidats inscrits au premier tour de scrutin sont d'office inscrits au second tour de scrutin si celui-ci est nécessaire.

Pour le 2nd tour de scrutin : le dépôt des candidatures n'est ouvert que si au premier tour de scrutin le nombre de candidats était inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir. Dans cette hypothèse, le dépôt des déclarations de candidature aura lieu du lundi 12 juin au mardi 13 juin 2023 inclus de 9h à 12h puis de 13h30 à 18h00.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)